



Litige avec sfr forfait clé 3g

Par **aurora**, le **28/02/2011** à **11:39**

Bonjour,

Je possédai un forfait clé 3G avec SFR, suite à mon déménagement je ne recevais aucune réception avec ce système internet je l'ai contacté un conseiller m'a confirmé que je pouvais résilier sans paiement des mois contractuels puisque leur condition de vente le stipule (si suite à un déménagement vous ne disposez d'aucun réseau, vous pouvez résilier sans paiement des mois contractuels) j'ai fait les démarches nécessaires en leur faisant parvenir mon nouveau bail, cependant il me demande de régler une somme astronomique (les mois contractuels du forfait) après plusieurs courriers ils m'ont mis en contentieux refusant de payer mon dossier va être transmis à un huissier. Ma question est la suivante, la loi est-elle en ma faveur je ne tiens pas à engager des frais si au terme de ce litige je dois payer ce que SFR demande?

Merci de votre aide précieuse